



CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

PROCÈS-VERBAL – 3/2023

Séance ordinaire du 02 mai 2023
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Stéphane BRUNEAU

Membres présents :	70
Membres absents excusés :	10
Membres non excusés :	<u>0</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes Fanny BURKI, Fabienne GUIGNARD, Gabrielle GAROFLID, et MM. Christophe CHABLAIS, Ernest CORBAZ, Jean-Marie COOWAR, Nicolas GAROFLID, Yann GLAYRE, Fabien LOI ZEDDA, Tim MATHEY.

Absente non excusée : -

A 19h30, **M. Stéphane Bruneau**, Président, ouvre cette séance ordinaire et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Messieurs les Conseillers Municipaux. Mme la Municipale Brigitte Crottaz est excusée.

Il salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux.
La presse n'est pas représentée.

Pour les prises de parole, vous pouvez soit vous déplacer devant pour des interventions plus longues, soit rester à votre place pour des interventions courtes. Dans ce cas, merci d'attendre l'un des micros. MM. Pierre Borel et Georges Auberson se chargeront de vous les apporter.

Le Président donne la liste des personnes qui se sont excusées ce soir.

L'appel est fait au moyen du vote électronique.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 70 personnes présentes.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques sur l'ordre du jour.



La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote de l'ordre du jour.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à une grande majorité.

Le Président profite du vote pour présenter le nouveau tableau d'affichage, où les noms sont maintenant plus visibles et classés par parti, de gauche à droite.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement.

Comme l'année dernière à la même époque, le nombre de célébrations de nonagénaires augmente très fortement. Il remercie Madame la 1^{ère} vice-présidente Anne-Marie Fischer de l'avoir remplacé dans certaines de ces visites. Malheureusement, il a appris récemment le décès de l'un d'entre eux, il adresse encore toutes ses condoléances à sa famille.

Il s'est écoulé peu de temps depuis notre dernier Conseil et avec les vacances de Pâques, son agenda a été particulièrement calme. Néanmoins, nous avons eu le second tour de l'élection complémentaire à la Municipalité.

Pour rappel, les résultats ont été :

- 1018 voix, soit 51.10 % pour Madame Chantal Good
- 957 voix, soit 48.04% pour Madame Muriel Cuendet-Schmidt
- Pour une participation de 30.83%

Madame Chantal Good a donc été élue à la Municipalité. Félicitations aux deux candidates et à notre nouvelle future Municipale.

Elle lui a donc transmis sa démission du Conseil avec effet au 2 juin, il fait lecture du courrier.

« Monsieur le Président,

Par la présente, je vous fais parvenir ma lettre de démission du Conseil communal au 2 juin 2023, ceci en raison de mon élection à la Municipalité.

Je saisi cette occasion pour vous transmettre le plaisir que j'ai eu à collaborer au Conseil communal, dans diverses commissions ainsi qu'au Bureau du Conseil.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées. »

Madame Good sera donc assermentée en tant que Conseillère Municipale lors de notre prochain Conseil, le 13 juin. Il profite de cet instant pour la remercier pour son implication dans notre institution et particulièrement pour cette année passée au Bureau.

A ce jour, c'est la seule démission reçue, ce qui est une bonne nouvelle après le turn-over de ces deux premières années de législature.



Il profite de ses communications pour effectuer deux rappels au règlement.

Le premier, qui lui semble une évidence, mais qu'il a pu constater que ce n'était pas un cas majoritaire, porte sur les amendements.

Pour rappel, un amendement porte sur une proposition de décision ou de règlement. Ce qui implique, conformément à l'avis transmis par DGAIC et disponible sur le site du Canton, que seules les conclusions d'un préavis sont sujettes à un amendement et non le texte du préavis en lui-même. De fait, toute demande de modification est ajoutée auxdites conclusions.

Le processus veut que nous votions d'abord sur les sous amendements, opposés un à un si nécessaire, puis les oppositions d'amendements. Enfin, l'amendement final retenu est toujours mis en opposition des conclusions initiales. On commence toujours par la base puis on termine avec les conclusions du préavis. Il espère que c'est clair pour tous.

Le deuxième point concerne le délai de remise des rapports des commissions.

Lorsqu'une commission est nommée, les présidents de celle-ci, ainsi que les membres, reçoivent une convocation pour se réunir et rendre un avis en vue du Conseil fixé dans la convocation. A réception de cette convocation un délai de 5 semaines maximum est accordé à la commission pour rendre son rapport.

Comme il est mentionné dans l'article 53 de notre règlement, ces 5 semaines sont « en général ». Pourquoi cette notification de « général » ?

Il existe deux cas qui peuvent changer ce délai :

- Le premier découle de la convocation en elle-même. En effet, c'est la date de mise à l'ordre du jour. Le sujet peut être particulièrement lourd à traiter et dans ce cas, il n'est mis à l'ordre du jour que d'un CC postérieur à celui suivant la nomination de la commission.
- Le deuxième cas, au contraire, raccourcit ce délai. Il s'agit de l'article 35 sur les préavis urgents, comme nous avons eu le cas récemment pour la succession Ilse.

Ce sont donc les deux seules dérogations au délai de 5 semaines et ceci n'est pas discutable. Encore une fois, il renvoie, si vous n'êtes pas d'accord, à demander, comme lui, l'avis de la DGAIC.

Dans les faits, ce délai de 5 semaines à son importance. En effet, il permet à la Municipalité ou au postulant, de choisir de maintenir son texte ou non pour le CC suivant et ainsi au Bureau de transmettre l'ensemble des documents aux conseillers dans les délais prévus par le règlement, soit 12 jours avant le Conseil. Tout dépassement de ce délai, non validé par le Bureau et la Municipalité, entraîne le renvoi de la question au CC suivant, ce qui est un manque de respect envers tous les intervenants sur la question en particulier, et envers le Conseil en général, en plus d'entraver le bon fonctionnement de notre institution. Il espère là aussi avoir été clair.

Maintenant, concernant notre sortie de fin d'année législative, vous allez recevoir une invitation via Cally.com ces prochains jours. Merci de bien vouloir vous positionner assez



rapidement afin que nous puissions finaliser l'organisation de cette journée, notamment pour le repas et les transports.

Enfin, vous allez recevoir un courrier ces prochains jours concernant une séance exceptionnelle du Conseil pour une formation prévue le 7 juin. Tous les détails vous seront fournis en temps et en heure. C'est une convocation officielle.

Et il ne pouvait pas terminer ses communications sans vous donner des nouvelles de notre secrétaire. Fabienne se remet très bien et il est heureux de vous annoncer que sa reprise est prévue pour mi-mai. Des bonnes nouvelles également de Mme Fabienne Guignard qui devrait nous rejoindre lors la prochaine séance du Conseil

Le Président en a terminé avec ses communications.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2023.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques sur le procès-verbal du 28 mars 2023.

Le Président ouvre la discussion.

M. Julian Pidoux demande, vu que les rapports des commissions ne sont que rarement lus en séance plénière, comment pourrait-on faire pour que ceux-ci figurent sur le site internet de la Commune ?

Le Président répond que ceux-ci sont envoyés avec le matériel du Conseil communal à ceux qui ont demandé de recevoir le matériel par courrier et qu'ils sont à disposition de tous les conseillers sur l'Extranet du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote dudit procès-verbal.

Au vote, avec 64 oui et 4 abstentions, le procès-verbal du 28 mars 2023 est accepté à une grand majorité.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Président donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

▪ M. Alain Monod, Syndic

Nouvelle répartition des dicastères et nouveau tournus de la présidence : la Municipalité, dans sa future composition à compter du 1^{er} juillet, s'est réunie la veille afin de discuter d'un seul point, la répartition des dicastères. Mme Chantal Good reprend dans son entier le dicastère que tient encore M. Jolliet jusqu'au 30 juin. Cela laisse donc 2 mois



à Mme Good pour se familiariser avec sa future activité. Ça a d'ailleurs déjà commencé cet après-midi avec le soutien de M. Jolliet. Les autres Municipaux ne voyant aucun changement dans leur dicastère respectif.

Réquisition de l'abri PC de l'Ofréquaz : on s'y attendait un petit peu, et M. Dürst a eu la gentillesse de l'en informer lors du dernier Conseil communal, nous avons reçu un courrier de l'Evam et du Canton qui nous dit que face à l'afflux de migrants, notre abri PC de l'Ofréquaz sera de nouveau réquisitionné. Il dit de nouveau parce que cela avait déjà été le cas en 2014, et ça c'était très très bien passé.

▪ **M. Roland Perrin, Municipal**

Audit de la taxe des déchets : les déchets de la commune d'Épalinges vont faire l'objet d'un audit de la cour des comptes.

Panne du bus scolaire : le bus scolaire est en panne. Heureusement, on a pu louer immédiatement un autre bus.

Vin de la Commune : 3013 bouteilles de vin blanc sont rentrées à la cave. La vente de vin est prévue le 1^{er} juillet en même temps que la vente de pains.

▪ **M. Maurice Mischler, Municipal**

-

▪ **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

-

▪ **M. Pierre Jolliet, Municipal**

-

5. **PRÉAVIS POUR L'AMÉNAGEMENT DES PETIT ET GRAND FOYERS ET POUR LE REMPLACEMENT DU MATÉRIEL DE SONORISATION DE LA GRANDE SALLE D'ÉPALINGES – DEMANDE DE CRÉDIT PRÉAVIS N° 06/2023.**

Pour rappel, un commissaire de la commission ad hoc a émis le vœu qu'une meilleure signalisation pour les toilettes et la buvette soit étudiée dans le cadre du projet.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport. Ce n'est pas le cas.

M. Roland Perrin, Municipal. Il remplace aujourd'hui Mme Crottaz pour répondre aux questions. Au niveau de la 3^{ème} page, au milieu de la page, vous avez la sonorisation qui sera amortie après deux ans. Ce qui est faux, ce sera après 10 ans.

M. Guillaume Morand. En préambule, il pense que tout le monde est d'accord pour qu'il y ait une réflexion du grand et du petit foyer qui sont un peu désuets. S'il s'exprime ce soir,



c'est parce qu'il a une certaine légitimité en tant que président du 1066 Festival. Le grand foyer a été utilisé pour diverses raisons, notamment plusieurs fois pour l'émission Paradiso. Pour ceux qui restent après les concerts, on y fait également des after-hours là-bas, en sonorisant tout le grand foyer. Il tient à préciser, puisque le festival a été mentionné dans le rapport de commission, qu'il n'a pas été consulté, mais ce n'est pas grave.

Sa première remarque, concerne les portes qui doivent être repeintes pour CHF 10'000.- /15'000.-. Il voudrait souligner que l'on est comme dans une salle de fêtes. Ces portes rouges ont toujours beaucoup été appréciées au sein du comité, elles amènent de la gaieté et font un rappel avec la façade qui est devenue très jolie. Cela donne une unité entre l'intérieur et l'extérieur. On pourrait donc économiser une somme importante en ne repeignant pas ces portes. Maintenant, il y a quelque chose qui lui semble un peu plus important, ce sont les catelles du grand foyer. On va investir beaucoup d'argent dans les rideaux pour améliorer la sonorité, et pour mettre des choses pour améliorer la sonorité. Il faut rappeler que les catelles sont quand même ce qu'il y a de pire au niveau du son. C'est pour ça qu'au 1066 Festival, on pose de la moquette sur l'ensemble du grand foyer pour améliorer le son. Et aussi, il faut le dire, parce on retrouve ces catelles dans certaines buvettes qui n'ont jamais été refaites. C'était vraiment le bas de gamme des années 60 et sont en fait très très moches. Il a évoqué cette question avec Madame Crottaz sur le parvis pendant le festival. Elle lui a dit que ces catelles vont très bien. Il n'a pas vu dans le rapport de commission des précisions sur ces catelles. Si on investit autant d'argent dans le grand foyer, ce serait super de prévoir un autre sol, même un sol en bois assez similaire à cela, parce que le bois a une bien meilleure réception sonore que les catelles, qui sont le pire. Alors, ce n'est pas très écolo de poser de la moquette mais ça rend le lieu très convivial et ça change tout. C'est pour lui le problème le plus important : si on dépense près de CHF 400'000.- pour ce grand foyer, autant aller jusqu'au bout et changer ces catelles par un parquet en bois, qui serait peut-être plus en harmonie avec le reste de la salle.

Concernant le son, il a lu dans le rapport de commission que les frais de sonorisation du 1066 Festival se sont élevés à CHF 10'000.- en 2022. Il souhaite amener quelques précisions car on est vraiment loin du compte. Dans les faits, la société Hyperson, qui est un des leaders de son en Suisse romande et dont il a la chance d'héberger dans son immeuble à Bussigny et de leur louer des locaux à env. CHF 120.- le m², ce qui est très bon marché. En retour, Hyperson leur fait des très gros rabais sur la sonorisation, soit CHF 7'500.- de rabais chaque année. L'année 2022 a été particulière, il l'avait aussi dit à Madame Crottaz. Il y a eu CHF 23'000.- de pertes sur le festival. Il l'avait bien signalé et cette perte aura été encore beaucoup plus élevée si Hyperson n'avait pas encore rajouté CHF 7'500.- de rabais supplémentaires. Si elle l'a fait, c'est parce qu'il leur a offert en 2020 quatre mois de loyer lors du coronavirus. Ils ont ainsi bénéficié d'une baisse de loyer de CHF 40'000.-, autrement ils faisaient faillite et lui perdait son locataire. Pour le remercier, ils ont donc encore fait CHF 7'500.- de rabais sur le son en 2022. Pour que vous soyez au courant, les frais de sonorisation de la grande salle et des extérieurs pour l'after-hours ne se montent pas à CHF 10'000.- mais à CHF 25'000.-

Il faut aussi être conscient, que pour un événement comme le 1066 Festival, la sonorisation prévue n'est d'aucune utilité. C'est-à-dire qu'il n'aura aucun rabais sur cette sonorisation, qui, il faut le rappeler, n'est pas payée par la Commune mais par le 1066 Festival, qui lui est sponsorisé par la Commune. Donc, les frais prévus de CHF 60'000.- pour la sonorisation ne baisseront pas les frais de sonorisation du festival. Il a été encore ce matin chez Hyperson, la



valeur du matériel de sonorisation tout compris se monte à hauteur de CHF 650'000.- Il y a donc une grande différence entre ce qui est prévu pour la grande salle et le festival. C'est l'unique événement qui demande une sonorisation aussi professionnelle car il y a des artistes de qualité internationale qui sont habitués aux standards les plus exigeants. C'est du reste une marque de fabrique du festival car le son est vraiment incroyable, tous les artistes l'ont toujours confirmé. Tous les techniciens qui viennent installer le son sont unanimes. C'est une marque de famille du festival.

Maintenant, il voudrait savoir si ce qui était prévu pour le son pourrait être utilisé pour ce qui se fait à l'extérieur lorsqu'il a les showcases ou pour les after-hours dans le grand foyer ? Il n'a pas eu de détail sur ce qui est prévu. Il s'est permis d'appeler Alain Aeschbacher. Alain, il le dit franchement, c'est quelqu'un de très précieux pendant le 1066 Festival parce qu'il a une connaissance technique vraiment importante ainsi qu'une expérience de plus de vingt ans dans cette grande salle. Il a d'ailleurs été très étonné qu'il n'ait pas été inclus dans le processus, même pas consulté, on ne lui a jamais demandé son avis. Il est dommage de ne pas profiter de l'expérience de Alain Aeschbacher. En tant que chef d'entreprise, il trouve que c'est un peu dévalorisant.

On pourrait peut-être profiter de ce moment pour poser des questions ou remettre ce point à une prochaine séance où on aura des réponses sur les catelles, qui lui semblent être le problème principal. Quant au son, celui qui est prévu sera adéquat pour la grande majorité des événements qui se dérouleront ici mais il faut vraiment être conscient que pour le festival cela ne sert à rien.

M. Roland Perrin, Municipal. Effectivement, au niveau du son, ce sera utile pour la plupart des manifestations qui pourront avoir lieu ici et comprend que cela ne réponde pas au 1066 Festival. Pour ce qui est du carrelage, il est emprunté dans le sens où, vu que ce n'est pas prévu au préavis, on peut difficilement en parler.

M. Félix Schmidt. Il lui semble qu'il y a aussi une autre faiblesse dans ce préavis, c'est le manque de séparation entre les deux foyers. On aimerait utiliser le petit foyer, c'est une bonne idée. On veut l'équiper d'un écran coûteux, fragile. Il pense qu'il ne serait pas acceptable de dire qu'on ne peut pas utiliser le petit foyer si le grand est utilisé ou vice-versa. Si on s'équipe, il faudrait que l'on puisse utiliser les deux foyers en même temps et pour des événements différents. Là aussi, il faudrait étudier davantage la fermeture possible dans ces deux foyers, mais qui nécessitera aussi de régler l'accès aux toilettes, ce qui n'est pas forcément le cas dans ce cadre de configuration. Donc, pour ces différents éléments qui viennent d'être relevés et puis en l'absence de Mme Crottaz, il propose de reporter la discussion à la prochaine séance, de manière à ce qu'on puisse avoir les éléments de réponse, et puis décider en connaissance de cause.

M. Youri Rosset. Il va tâcher d'être bref, surtout si la décision est reportée. Il est surpris de la manière dont les événements se déroulent mais il prend surtout la parole car il est le seul de la commission à avoir refusé le préavis. Il donne les raisons de son refus. A son avis, celui-ci n'inclut pas assez la notion de sobriété et d'économies de ressources et d'argent. Etant donné qu'on utilise des sommes conséquentes pour ces aménagements. Concernant le petit foyer, il ne pense pas que ce soit vraiment nécessaire au vu de la somme de CHF 40'000.-, de dépenser



tellement d'énergie et d'argent. Pour le petit foyer, on pourrait simplement tirer quelques tables et quelques chaises, peut-être faire un peu de peinture ou comme ça, mais en tout cas pas dépenser CHF 40'000.-. Il met le doigt aussi sur le prix de l'écran à CHF 5'000.- qui est démesuré ainsi que les CHF 22'000.- de mobilier (tables et chaises). Et concernant le grand foyer, il n'est pas du tout au clair sur les éléments acoustiques qui seraient apportés. On parle déjà de rideaux, qui étouffent bien le son, on n'aurait pas besoin de rajouter des éléments acoustiques particuliers. Deux espaces avec une acoustique particulière au même endroit est un bon luxe mais n'est pas nécessaire. Si on a besoin d'une bonne acoustique, on utilise la grande salle et si on fait un concert qui a moins de besoins particuliers en termes d'acoustique, on utilise le grand foyer. Il voit aussi les luminaires suspendus à CHF 18'000.-, scotch opaque sur vitrage à CHF 4'500.-. Bon, c'est peut-être son ignorance, mais pour du scotch cela semble tout de même étonnant. Et ensuite la sono à CHF 60'000.-, avec les éclaircissements de M. Morand cela ne semble plus aussi démesuré.

Pour toutes ces raisons, il vous recommande de refuser ce préavis. Il a fait quand même un petit calcul, en enlevant l'écran du petit foyer, en divisant le mobilier du petit foyer par 2, en enlevant les éléments acoustiques, en baissant un peu les luminaires et en baissant un peu le prix de la sono, il arrivait déjà à une économie de CHF 70'000.-, ce qui veut dire 20% de moins sur le préavis. Donc ce n'était pas une question de quelques détails, quelques %. S'il refuse ce préavis, ce n'est surtout pas pour surcharger la Municipalité, pas non plus pour dévaloriser le travail de Mme Crottaz, mais pour que la Municipalité puisse revenir avec quelque chose d'un peu plus modeste et plus adapté.

M. Roland Perrin, Municipal. La Municipalité souhaite maintenir le préavis, en tenant bien sûr compte des remarques faites ici. Pour le carrelage, c'est un gros morceau qui ne pourra malheureusement pas être pris en compte.

M. Alain Monod, Syndic. Il s'adresse à M. Morand et demande d'éviter de prendre contact directement auprès des collaborateurs de la Commune lorsqu'on a des questions à poser. Vos répondants sont le Syndic et les Municipaux. Lorsque vous appelez directement un employé de la Commune vous leur posez un problème de loyauté vis-à-vis de l'employeur. Qu'on le veuille ou non.

M. Guillaume Morand. Depuis huit ans, à chaque fois qu'il y a des problèmes techniques, on s'adresse à Alain, et ceci avec aucune arrière-pensée. Il le fait juste pour simplifier. Il tient à rappeler qu'à aucun moment il n'a été consulté.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président demande, selon l'art. 84 de notre règlement, si vingt conseillers au moins soutiennent le renvoi du préavis à la prochaine séance.

C'est le cas, le préavis est donc renvoyé à la prochaine séance.



6. RÉFECTION DU CH. DE LA GIRARDE ET DU CARREFOUR DE LA RTE DU VILLAGE – DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION - PRÉAVIS N° 07/2023

Le Président informe, que dans le cadre de ce préavis, nous avons un rapport de majorité et un rapport de minorité. Le rapport de majorité a émis le vœu de favoriser l'introduction rapide d'une zone 30 incluant le Chemin de la Girarde. Le rapport de minorité propose un amendement aux conclusions du préavis.

La question lui a été posée sur le fait que les deux rapports soient signés par la même personne. C'est bizarre, il le reconnaît, c'est assez étonnant, mais le problème est que le règlement ne l'interdit pas, étant donné que le rapport majoritaire a été rédigé par le président, qui est aussi le rapporteur minoritaire. Il comprend, il en a parlé à la personne concernée et profite ici pour faire un petit rappel.

Dans le cas où vous seriez président d'une commission et que vous voulez faire un rapport de minorité, demandez, c'est prévu dans le règlement, qu'il y a un autre rapporteur pour le rapport de majorité. C'est une des choses que vous verrez, dans le préavis du bureau, la séparation du rapporteur.

Il demande maintenant si au moins 10 conseillers demandent la lecture de ces rapports?

M. Richard Golay. Il faut faire attention, le point que vous soulevez et certes rare, mais si on n'a aucun article qui fait référence à ce point dans notre règlement, c'est autorisé. Il faut faire attention de ne pas improviser de nouveaux articles.

Le Président rappelle juste qu'on lui a posé la question, que le règlement ne l'interdit pas mais qu'idéalement, si la situation devait se reproduire, instinctivement le président pourrait proposer d'avoir un autre rapporteur que lui-même pour les deux rapports. Ce n'est pas une obligation.

M. Richard Golay. Etant président d'une commission, il est difficile de savoir au début de la séance que vous allez faire un rapport minoritaire.

Le Président répond qu'en sortie de commission, ça n'empêche pas de demander à quelqu'un de faire le rapport. Il rappelle qu'il y a un délai de 5 semaines pour rendre un rapport. Donc il y a le temps de demander à avoir un autre rapporteur.

Il demande à nouveau si quelqu'un souhaite la lecture de ces rapports? Ce n'est pas le cas. Il ouvre donc la discussion sur le fond.

Mme Anne Duparc. Lorsque l'on engage des travaux de rénovation, il est nécessaire de se demander si la fonction de l'objet correspond aux besoins actuels et surtout futurs. A chaque dépense couteuse, il s'agit d'avoir une vision sur les besoins à long terme de manière à adapter nos décisions et nos aménagements aux besoins de demain.

En ce qui concerne le chemin de la Girarde, les enjeux actuels et d'avenir sont à son avis les suivants :



- Nous devons améliorer la sécurité, étant donné qu'il n'y a un trottoir que d'un seul côté sur la plus grande partie du tracé, alors que des enfants habitent de l'autre côté.
- Nous devons limiter le transit à travers Épalinges des automobiles venant du Nord. Pour ceci, nous devons donc limiter la vitesse et rendre le transit inconfortable.
- Par ailleurs, nous pouvons anticiper et certainement souhaiter que ce chemin fasse partie du périmètre des rues limitées à 30 km/h. Si le Grand Bruxelles, à savoir la ville et ses banlieues, ont appliqué un 30km/h par défaut dans toute l'agglomération, avec succès, nous pouvons prédire que nous y arriverons aussi. Ce passage à 30 km/h correspond par ailleurs à un vœu de la commission.

Sans remettre en cause la nécessité d'une réfection, il s'agit donc de prévoir un concept de réaménagement qui tienne compte de ces enjeux et c'est pour cette raison que nous allons travailler au sein de notre parti et avec les autres partis sur un postulat qui demande à la municipalité de les intégrer.

Nous pensons qu'il est nécessaire de développer un concept d'aménagement qui réduise la vitesse : réduction de l'emprise de circulation, chicanes, dos d'âne, éventuellement plantation d'arbres voire même l'installation de places de parc supplémentaires à proximité de l'EMS. L'introduction d'une zone 30 ne doit pas simplement être un changement des panneaux, mais bien un changement d'occupation de la chaussée visant à redonner de la place et de la sécurité aux piétons et une réduction de la fluidité du trafic.

Enfin, nous demandons à la Municipalité de garder le dos d'âne existant dans la planification des travaux du chemin. La sécurité des piétons ne peut pas être négligée sous prétexte de l'entretien des routes.

Comme mentionné en début de cette intervention, nous allons travailler sur un postulat qui demandera à la Municipalité de revenir avec une vision intégrant les enjeux mentionnés.

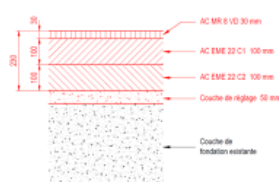
Monsieur Roland Perrin, Municipal. Cette intervention fait partie d'un autre objet. En effet, il est prévu à terme de faire une zone 30km/h sur tous les hauts d'Épalinges, y compris le chemin de la Girarde, avec tous les éléments nécessaires pour limiter la vitesse sur trafic si nécessaire. Concernant le préavis en soit, il aimerait commencer par préciser que pour le carrefour Girarde -Village et la route du Village, les points 3.1.1 et 3.1.2 du préavis, le type de revêtement a déjà été validé dans le cadre du préavis 9/2021. Il s'agit du type de revêtement remis en cause par le rapport de minorité.

Pour plus de clarté, il diffuse et commente des images au moyen d'un PowerPoint :

AC MR 8 VD, un revêtement aux propriétés phono absorbantes

AC MR 8 VD n'est pas considéré comme un enrobé phono-absorbant mais avec des propriétés phono-absorbantes

Coupe type DGMR
giratoires, carrefours et secteurs à fortes sollicitations

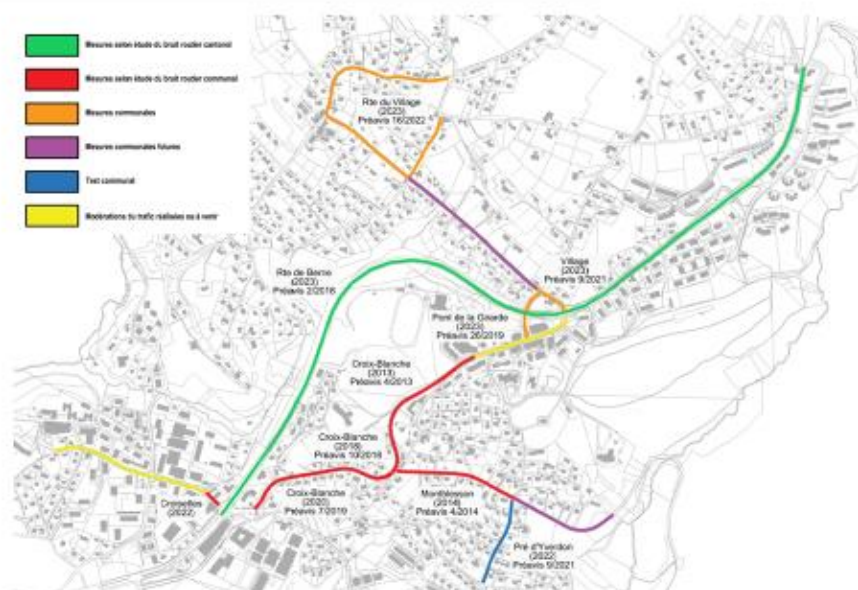


Avantages :

- Résistance élevée à l'orniérage et aux déformations
- Résistance élevée à la fissuration;
- Convient bien en altitude (> 600 m)



Mesures d'assainissement du bruit routier



AC MR 8 VD en zone 30 km/h (test sur le Ch. du Pré d'Yverdon)

Résultats sur le chemin du Pré d'Yverdon (dBA)

- La valeurs moyennes mesurées sur l'ancien revêtement (2021) est de +0.9 dB par rapport à un AC 11 après 1 année
- La valeurs moyennes mesurées du nouveau revêtement (2022) est de - 3.5 dB par rapport à un AC 11 après 1 année

Gains acoustique entre une zone 30 et 50 Km/h

(Valeurs en dB)

Véhicules légers	50 km/h	30 km/h
ACMR 8 VD	88.8	80.7
Ancien revêtement	92.4	84.6
Poids lourds		
ACMR 8 VD	88.4	80.5
Ancien revêtement	91.2	83.9

- Un gain acoustique de 3 dB est équivalent à la diminution de la moitié du trafic

Entretien de ces revêtements

- La durée de vie selon les exigences de l'OFROU est de 15 ans pour ce type de revêtement
(Le revêtement (AC MR 8 VD) sur la partie haute de la Croix-Blanche a déjà 10 ans)
- Un enrobé de type AC MR 8 VD et de l'ordre de 15% plus onéreux qu'un revêtement standard équivalent (AC 11 S)
- Un revêtement phono-absorbant selon les normes est de l'ordre de 55% plus onéreux qu'un revêtement standard (AC 11 S)
- Le nettoyage régulier permet de conserver les propriétés acoustiques des revêtements. Il participe aussi à la réduction de la pollution des eaux chaussées rejetées dans les cours d'eaux.
- Le coût des nettoyages revient à 250 Fr./km pour une route de 5 à 6 mètres de largeur



Utilisation d'enrobés recyclés

- L' AC MR 8 VD peut être recyclé
- Selon les normes, la quantité admissible d'agrégats d'enrobés dans un AC MR est de 0%
- La quantités admissible d'agrégats d'enrobés dans un AC 11 S ou un AC 11 H (qui serait posé à trafic équivalent charge de trafic T4) est également de 0%

Classes de trafic pondéral (nbr de poids lourd journalier)

(1 bus articulé correspond à la sollicitation de 10.2 camions)

T1 Très léger - ≤ 30

T2 Léger > 30... 100

T3 Moyen > 100... 300

T4 Lourd > 300... 1'000

T5 Très lourd > 1'000... 3'000

T6 Extrêmement lourd > 3'000... 10'000

Types de sollicitations

Type L sollicitation légère

Type N sollicitation moyenne

Type S sollicitation sévère

Type H sollicitation très sévère

M. Anton Epp. Effectivement c'est assez rare de se poser des questions sur un type de revêtement, si c'est du AC MR 8 VD ou si c'est un autre qu'il faut poser. Néanmoins, on s'est posé ces questions et la commission est arrivée à la conclusion que cette technologie qui permet de réduire les bruits est fantastique. Mais il faut noter que la diminution du bruit n'est que de moitié. Dix décibels de moins ont été constatées dans la zone test. Effectivement, il y a une petite diminution du bruit mais lorsqu'il y a des voitures qui roulent à 30, 50, 80km/h c'est considérable. Alors que quand on est à 20 - 30km/h en Tesla, on n'entend pas ou presque pas. Donc la diminution de presque rien jusqu'à rien, tandis qu'il y a quand même le gros des moteurs qui font du bruit. On est d'accord que ce revêtement MR 8 VD est plus solide, mais il est aussi moins phono absorbant. Selon les normes, on ne peut pas l'appeler phono absorbant parce qu'en moyenne, après 5 ans, la diminution est d'environ 1 décibel, ce qui n'est presque plus perceptible. Il y a également le salage : c'est logique que lorsqu'on on a plus d'eau qui est emmagasinée dans un revêtement, il faut plus de sel pour que ça ne gèle pas. Et l'ennemi d'un fond de roulement, c'est le gel qui risque de casser les granules à l'intérieur.

Il est aussi dit que le nettoyage n'a pas lieu très souvent. On voit quand on roule à 80km, c'est comme un karcher qui passe naturellement avec chaque voiture. Quand on roule tout doucement, ce n'est pas forcément le cas. Il s'est demandé pourquoi c'est ce type de roulement qui a été proposé ? On peut s'imaginer, quand on regarde le plan à plat, que ça peut apporter quelque chose, mais quand on regarde de près, la durée de vie n'est probablement pas dans le standard des 15 ans. Autre chose, quand on regarde le plan, il y a très peu de gens qui viennent de Chalet-à-Gobet pour aller tout droit vers la route du Village, et encore moins qui font l'épingle à cheveux pour aller à Lausanne. C'est une très petite minorité. Et les autres tournent, accélèrent, freinent ou sont obligés de freiner à cause d'un céder le passage. Donc, la route Berne est faite à juste titre avec ce type de revêtement. Mais il voit mal que les mêmes engins impressionnants qui sont là pour refaire la route Berne soient utilisés sur ces petits chemins. C'est vrai que les démarches sont déjà en route, on n'a pas mis le haut là quand il y avait les autres bouts de route qui étaient faits en même temps, mais ce n'est peut-être pas si mal. De toute façon, l'amendement proposé demande à la Municipalité qu'elle privilégie le type de revêtement classique.



M. Roland Perrin, Municipal. Il a remarqué une petite erreur, il ne s'agit pas de 10 décibels de réduction mais deux ou trois. Il ne va pas faire une bagarre technique dans le sens où de son côté, il n'est pas spécialiste. Il n'est pas utile de débattre sur les techniques. Maintenant, il y a une question de principe, de savoir si on veut du revêtement phono absorbant ou pas. Le Conseil a le choix mais il faut faire attention sur ce choix. On a reçu beaucoup de remarques comme quoi il fallait faire des efforts au niveau du bruit sur les routes, c'est ce qui est en train de se faire. Mais si c'est trop cher et si ce n'est pas justifié, il est prêt à arrêter. Il n'était pas grand partisan de faire du phono absorbant sur du 30km/h. On a répondu à votre demande, donc si la demande change il est prêt à l'accepter, mais ça veut dire aussi qu'on ne fera pas de phono absorbant dans la boucle Ruisseau-Martin/Ch. de la Laiterie, dans le sens où ça deviendra sous peu 30km/h. Il laisse ce point pour réflexion.

M. François Puricelli. Il n'aimerait pas noircir le tableau, mais il a un petit souci de cogestion. Vous avez entendu ce problème, là on est dans du détail. Il se demande si on doit s'occuper, nous le Conseil, de ce choix. Deuxième chose, on se rappelle que le Conseil a voté en 2021, dans le préavis 9, que ce genre de revêtement allait être posé. Certes, nous ne sommes pas les mêmes conseillers mais si on commence à se contredire, d'une législature à l'autre, cela ne va pas. Et franchement, quand on a un budget de CHF 410'000.-, il ne semble pas que l'un ou l'autre des revêtements va faire une différence énorme dans les coûts, il ne voit donc pas ce que nous avons à choisir dans ces revêtements, c'est quand même une compétence de la Municipalité. A chacun son métier et les vaches seront bien gardées.

M. Félix Schmidt. Il aimerait juste dire que l'enjeu pour ce carrefour est un enjeu technique dans le sens où on a quand même 16 bus par heure qui traversent ce carrefour d'un côté ou de l'autre en tournant et on a déjà vu dans beaucoup d'arrêts à Épalinges que les revêtements souffrent beaucoup avec les bus. Alors, il avait plutôt dans la tête que les revêtements phono absorbants soient plus fragiles que les autres. On vient de nous montrer le contraire. Il croit qu'effectivement la Municipalité nous a entendu. C'est sa tâche de trouver la meilleure solution pour avoir quelque chose de durable pour laquelle on ne devrait pas revenir dans 5 ans pour refaire ce carrefour car il serait tout déformé. C'est effectivement la tâche de la Municipalité de trouver la meilleure solution.

M. Mazyar Yosefi. Il intervient en tant que commissaire qui a siégé dans cette commission. Ce n'était pas le but de la commission de faire de la cogestion. On avait dit en 2021 qu'il fallait faire du phono absorbant. On ne peut pas juste faire un patchwork car la route de Berne a déjà du phono absorbant et de faire quelque chose d'autre. Il propose formellement de refuser l'amendement proposé par le groupe de minorité et d'accepter le préavis tel que proposé.

M. Anton Epp. En parlant de cogestion, mais qu'est-ce qu'on fait dans des commissions si on ne regarde pas tout de près? On est bien d'accord que la réflexion des routes est planifiée depuis longtemps. On peut dire on y va. M. Yosefi a bien soulevé le fait que la majorité de la commission a soutenu l'idée qu'il fallait éviter un patchwork. Il a encore des doutes pour le pont parce que le pont va encore plus être amené à subir du gel mais c'est la Municipalité qui va gérer ça.



M. Alain Monod, Syndic. Il avoue qu'il a un petit souci sur la forme de l'amendement proposé par M. Epp, la Municipalité également. Vous l'avez entendu tout à l'heure de la part du Président du Conseil qui disait que vous pouviez amender les conclusions d'un préavis. Or, ici, M. Epp n'amende pas les conclusions. Il aurait peut-être compris qu'il dise qu'il ne faut pas porter un montant de CHF 410'000.- mais moins au motif qu'il faut changer de revêtement, etc. Mais, en fait, il rajoute un article dans les conclusions que propose le préavis. Il n'est pas sûr que ce soit recevable sous cette forme, peut-être que M. Epp aurait pu déposer un vœu plutôt qu'un amendement.

Le Président confirme que c'est recevable.

M. Erich Dürst. Au prolongement de ce que vient de nous indiquer M. Monod, il pense qu'il faut effectivement se repencher sur le contenu du préavis. Un crédit de CHF 410'000.- qui ne contient pas le revêtement, la couche de roulement sur le carrefour Girarde-Village ni la couche de roulement sur la route du Village. Donc, le préavis ne contient pas les objets sur lesquels nous discutons depuis un quart d'heure. Et à ce titre-là, il ne voit pas de quelle manière un amendement changerait quoi que ce soit. Les crédits pour ces couches de roulement ont déjà été votés en 2021.

M. Michael Mäder. Il ne va pas revenir sur le fond, cela a déjà été assez discuté, mais sur la forme. Il est clair, il est plutôt nouveau au Conseil, mais si on a plus le droit de modifier et d'amender finalement les conclusions, du coup, vous nous retirez tout le pouvoir que l'on a. Il lui semble logique qu'on a le droit de modifier les conclusions, dans le cas contraire il demande qu'on lui démontre cela.

Le Président demande s'il y a d'autres demandes d'intervention? Ce n'est pas le cas.

Il rappelle les conclusions du préavis qui sont les suivantes :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit total de construction d'un montant de CHF 410'000.- TTC (quatre cent dix mille francs) destiné à la réfection du chemin de la Girarde et du carrefour du chemin de la Girarde et de la route du Village ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions et dans le cadre du plafond d'endettement ;
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

L'amendement propose de rajouter un point supplémentaire en 2^{ème} position, soit :

- de privilégier la méthode classique de réalisation pour la couche de roulement (au lieu de macro-rugueux) ;

Il passe au vote de l'amendement.

Au vote, avec 9 oui, 42 non et 13 abstentions, l'amendement est refusé à une large majorité.

Il passe donc au vote du préavis 7/2023 avec les conclusions initiales.



Au vote, avec 54 oui, 4 non et 7 abstentions, l'amendement est approuvé à une large majorité.

7. CRÉATION D'UNE GARDERIE D'ENFANTS DANS DES NOUVEAUX LOCAUX AU CH. DES CROISSETTES 9B, À ÉPALINGES - PRÉAVIS N° 08/2023.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

M. François Puricelli, au nom de la CoFin, demande que le rapport de la CoFin soit lu.

M. Richard Golay a une question sur la manière de procéder avec le fait de lire ou ne pas lire le rapport. Par expérience, au lieu de lire les x pages du rapport de commission, la commission fait un rapide compte-rendu. Vous avez, il l'espère, lu le rapport de la commission, qui a été accepté à l'unanimité de la commission.

Il aimerait également remercier M. Jolliet et sa collègue de l'AAEE, Mme Ramò, pour les précisions qui ont été données. Il le mentionne ici car il a omis de mettre ces remerciements dans le rapport.

M. Michael Crottaz, président-rapporteur de la CoFin fait lecture de son rapport.

La discussion sur le fond est ouverte.

M. Félix Schmidt. Il y a un point qu'il ne comprend pas dans ce préavis et qui lui semble devoir être clarifié. En bas de la page 5 il est mentionné : « *Un agrandissement sous la ligne HT devrait respecter les nouvelles normes ORNI...* », puis « *Cet agrandissement avait été en 2016 évalué à CHF 1'563'000.- TTC.* ». Le coût de cette option d'agrandissement ayant été jugé « *exorbitant* », cette option n'avait pas été retenue.

On nous dit donc qu'il serait possible d'agrandir sur le site actuel tout en respectant les normes ORNI, ce qui permettrait de rester dans un immeuble appartenant à la commune, sur le site scolaire, sans loyer à payer.

Par ailleurs, ce montant mentionné comme exorbitant est nettement moins élevé que le coût que l'on nous propose, soit de CHF 1'895'000.- d'investissement auquel il faut ajouter une location annuelle significative de CHF 168'281.-/an.

Il pose donc les questions suivantes :

- Peut-on nous présenter le projet alternatif qui avait été développé sur le site actuel ? quels seraient ses avantages et inconvénients ?
- Pourquoi une telle solution n'est-elle pas envisagée ?
- Quel sont les visions pour l'aménagement futur du bâtiment existant et quels sont les coûts prévus ?

M. Pierre Jolliet, Municipal. Tout d'abord, il remercie M. Schmidt de lui avoir adressé sa question par écrit la veille. Effectivement, un agrandissement sous la ligne devrait respecter les nouvelles normes ORNI et ce qui a été prévu revient à CHF 1'563'000.-. Mais on n'a pas



dit que dans les CHF 1'563'000.-, on respectait les normes ORNI, c'est le projet qui le respectait. C'est vrai que notre formulation laisse effectivement une marge d'interprétation, et il va donc la clarifier. Le texte est un peu long, mais cela vaut la peine que le Conseil soit bien informé. « Le pavillon de la Pépinière, d'une capacité actuelle de 41 enfants, ne répond plus aux normes minimum de l'OAJE. Pour maintenir le pavillon d'activité, nous investissons d'année en année via le budget de fonctionnement des sommes notables pour maintenir la garderie en activité. C'était déjà le cas en 2015. C'est pourquoi nous avons, en 2016, élaboré une première étude pour rénover le pavillon existant à l'identique, espérant ainsi mettre un terme à ces investissements annuels. Les changements d'organisation intérieurs étaient nécessaires et le bâtiment devait être isolé thermiquement. Ces changements modifiaient très faiblement la surface dudit pavillon. C'est pourquoi l'intervention restait modeste, sachant aussi que la situation ne serait pas durable sur le long terme. Cette première étude ne répondait pas à l'augmentation de la capacité d'accueil à laquelle nous sommes assujettis aujourd'hui. En élaborant une projection de nos besoins, nous devons envisager une capacité d'environ 75 enfants. Ainsi, si nous avions exécuté ce premier projet, nous aurions dû de toute manière construire une seconde garderie ailleurs dans le quartier. Dans ce premier cas de figure, on imagine qu'une mise à l'enquête aurait été obligatoire. Nous aurions certainement attiré des critiques de la population, du Conseil communal, totalement dubitatifs face à une telle rénovation pour un bâtiment situé pile dessous de la ligne en haute tension. Il ne s'écoule effectivement pas une année sans que des parents, inquiets de la situation de la Pépinière, sise sous ladite ligne en haute tension, interpelle la Municipalité à ce sujet. En 2016 d'ailleurs, suite à des questions de la Cogest sur la position et la légalité de la garderie sous la ligne en haute tension, nous avons constitué un rapport. En résumé, ce rapport démontrait que la garderie de la Pépinière n'est pas illégale car elle avait été construite avant la nouvelle ordonnance ORNI (ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant) en 2000. Cette garderie pouvait donc être conservée, entretenue, mais en aucun cas agrandie sans modification de son implantation. Il faut aussi préciser ici que légale, parce que construite avant 2000, ne veut pas dire absolument sans danger. Il subsiste depuis toujours des doutes sur les rayons non ionisants et les distances qu'il faut. Cette première étude avait fait l'objet d'un plan d'une coupe et d'un devis estimatif à CHF 672'000.- TTC, honoraires exclus. Il n'y a aucun terrain communal à la disposition dans le secteur, nous avons alors envisagé une seconde étude sur le site de Bois-Murat en essayant de doubler la capacité d'accueil des enfants. Il est facile de comprendre que ce projet, qui doublait pratiquement la surface, en arrivait à CHF 1'563'000.-, sans aller dans le détail de l'application des normes ORNI, et c'est là où on n'a peut-être pas été clair dans le préavis. Le site du Bois-Murat est exigu, s'il faut aujourd'hui respecter une distance à la ligne à haute tension, il faut aussi respecter la distance à la forêt. La loi fédérale des forêts, du 4 octobre 1991, du 1^{er} janvier 2022 et selon notre RPGA, une distance doit aussi être respectée entre les bâtiments. Donc, effectivement, ça devient extrêmement compliqué de réaliser une extension de cette garderie. Comme dans tous les projets, si une rénovation à l'identique est possible sans grandes démarches administratives, et encore, l'actualité prouve souvent le contraire, il n'en va pas de même avec un projet agrandi. Nous aurions dû adapter le projet aux dernières normes de l'OAJE et surtout aux normes de l'ORNI. Ça ajoute à ces contraintes l'usage. En effet, s'il est encore, en prenant certaines dispositions possibles de construire sous une ligne à haute tension, l'utilisation des locaux et le temps passé dans les 10 locaux fait toute la différence. Les locaux envisagés à



Bois-Murat sont justement considérés, dans le cadre de l'ordonnance sur les rayons non ionisants, d'usage sensible. Dans ce cas, l'application des normes devient contraignante, voire impossible à respecter sur le site actuel. Pour preuve, déjà lors de nos séances de 2016, avec les spécialistes d'Alpiq et de Swissgrid, gestionnaires des lignes HT, ces derniers ont clairement montré leur scepticisme vis-à-vis de la construction ou d'un agrandissement d'une nouvelle garderie qui aurait été occupée toute la journée d'enfants et de nourrissons sous la haute tension. Si nous avions persisté, le risque d'une réponse négative d'Alpiq lors de la mise à l'enquête aurait été élevée sans parler de l'incompréhension de la population et vraisemblablement du Conseil communal. Il convient de préciser que ce second projet agrandi aurait, s'il avait été envisagé, engendré des nuisances de mobilité sur le chemin étroit en cul-de-sac de Bois-Murat. Nous avons dû modifier ce chemin pour empêcher les voitures d'y venir, alors que c'était l'accès direct à cette garderie. Alors ce projet n'a jamais été dessiné, seule une extrapolation du 1^{er} projet a été faite en francs et estimé au prorata des m² en utilisant les devis du 1^{er} projet. Il a été estimé qu'il n'était pas rationnel d'élaborer et de payer des études plus poussées sur un projet qui n'avait effectivement pas d'avenir. Le nouveau projet de quartier aux Tuileries a fait l'objet d'un PA entré en force à l'État de Vaud. La garderie envisagée dans les locaux de Swisslife est totalement conforme à toutes les lois, ordonnances en vigueur aujourd'hui. Si vous regardez le plan de quartier avec le bâtiment de la pharmacie, vous verrez qu'il est orienté un peu différemment pour justement pouvoir respecter toutes ces normes. Quant à la situation de la garderie dans le quartier, on a tous compris qu'elle était mieux aux Tuileries que dans le complexe de Bois-Murat. Ça évite aussi un va-et-vient de parents qui traverseraient l'école pendant le fonctionnement. »

Pour répondre aux questions de M. Schmidt :

- *Peut-on nous présenter le projet alternatif qui avait été développé sur le site actuel ? Quels seraient ses avantages et inconvénients ?*

Les avantages et inconvénients, il vient de les mentionner. Oui, le 1^{er} projet est visible, celui des CHF 672'000.-. Evidemment, le second était simplement une extrapolation au mètre carré si on voulait l'étendre. Donc, il n'a jamais été dessiné.

- *Pourquoi une telle solution n'est-elle pas envisagée ?*

Vous constatez, sur la base du résumé qu'il vient de faire, que ce projet était considéré comme exorbitant, pas seulement au niveau du prix mais c'est aussi au vu des risques et des contraintes occasionnées par la ligne à haute tension. Il a été abandonné pour répondre aux inquiétudes de la population et respecter ainsi le principe de précaution.

- *Quel sont les visions pour l'aménagement futur du bâtiment existant et quels sont les coûts prévus ?*

Le pavillon de la Pépinière sera mis à disposition pour des activités entre midi et 14h et en fin de journée, notamment pour les animations préau du CAP. Il y a eu une discussion encore récemment avec le directeur et l'équipe du CAP pour réfléchir sur une utilisation occasionnelle de ce local, car on ne pas mettre en permanence des enfants sous cette ligne à haute tension.

Il espère avoir compléter et clarifié les demandes, c'est le cas.



La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote du préavis 8/2023.

Au vote, avec 65 oui et 1 abstention, le préavis 8/2023 est approuvé à une large majorité.

8. AJUSTEMENT DES INDEMNITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL
- PRÉAVIS N° 09/2023.

Le règlement prévoit que si le Président souhaite participer au débat, il doit céder la présidence à sa 1^{ère} vice-présidence. Ce qu'il fait dans le cadre de cette question, afin de répondre aux différentes questions.

Mme Anne-Marie Fischer, 1^{ère} vice-présidente, prend la parole et demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission. Ce n'est pas le cas.

Il y a un amendement de la CoFin sur ce préavis, qui demande que l'ajustement des indemnités entrent en vigueur au 1^{er} juillet 2023.

La Présidente passe au vote de l'amendement, soit :

« d'ajuster les indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2021-2026, à partir du 1er juillet 2023, comme indiqué au point numéro 2 du présent document et de revoir ces indemnités en fin de législature. »

Au vote, avec 58 oui, 5 non et 4 abstentions, l'amendement de la CoFin est approuvé à une large majorité.

La discussion est ouverte sur le fond.

M. Richard Golay. Il remercie le Bureau pour ce préavis et la commission ad hoc qui l'a étudié. Pour avoir siégé plus de dix ans dans un Conseil communal d'une ville vaudoise comprenant 18'000 habitants et avoir gardé le détail des émoluments, il a deux remarques principales. Les émoluments des commissions permanentes d'Épalinges y seront bien plus élevés, excepté les jetons de présence de commissaires. En particulier, il n'y avait pas dans cette commune avec presque le double d'habitants, de secrétaire dans les commissions permanentes. Concernant le Bureau du Conseil, les commissions ad hoc et les commissions permanentes, si chaque Conseil communal est bien sûr libre de s'organiser comme il l'entend, il note que dans sa précédente commune, il n'y avait qu'un seul et même montant par séance pour les membres, un seul et même montant par séance pour la commission de gestion. Enfin, le fait que nous devons nous prononcer sur cet ajustement sans qu'il n'y ait aucune comparaison présentée avec 2 ou 3 communes comparables en termes de nombre d'habitants à la nôtre n'est selon lui pas correct. Et vu qu'il n'y a pas d'urgence à adapter les émoluments, il vous invite à refuser ce préavis dans l'attente d'un meilleur projet.



M. Stéphane Bruneau. Oui, effectivement, il n'y a pas eu de comparaison mentionnée dans le préavis pour ne pas alourdir ce préavis de chiffres, puisque cette comparaison a été faite au niveau du Bureau et discutée en commission. Il est difficile de comparer uniquement sur une base de chiffres, puisque chaque Conseil fonctionne un petit peu de manière différente. Maintenant, concrètement, à quoi correspondent ces ajustements? Ces ajustements, vous avez pu le voir, il y a une augmentation de l'indemnité de la présidence. C'est juste que lorsque le dernier préavis concernant les indemnités de la présidence a été voté, il portait sur 6 séances par an plus une 7^{ème} exceptionnelle. Or, si vous regardez depuis 2019, à l'exception de 2020 au vu des circonstances que l'on connaît, on est à 7 séances systématiquement tous les ans. Donc, de fait, la 7^{ème} séance n'est plus exceptionnelle. Autant l'intégrer directement et déclarer la 8^{ème} exceptionnelle. Et la 8^{ème}, effectivement, quand on regarde sur les années précédentes, la 8^{ème} est exceptionnelle, puisqu'elle correspond à la mise en route du Conseil à chaque nouvelle législature. Et en dehors de ça, il n'y a jamais de 8e. Et il se demande même comment on pourrait en caser 8 dans l'année, vu notre rythme. Dans ces ajustements ont été demandé celle pour la vice-présidence. Avec la montée en charge du travail de la présidence, la vice-présidence est de plus en plus impliquée dans le mode de fonctionnement et dans le remplacement. C'était déjà le cas l'année dernière avec son prédécesseur. Et jusqu'à maintenant la vice-présidence n'avait aucun dédommagement pour le travail effectué. On a aussi demandé une augmentation des jetons de présence pour les commissions permanentes. Pourquoi? Tout simplement parce que, contrairement aux commissions ad-hoc qui se réunissent une fois, les commissions permanentes ne se contentent pas de travailler pendant qu'elles se voient. Il y a du travail en amont, il y a de la réflexion en amont, en aval. Et donc, on a décidé de prendre en compte cet aspect-là en termes de jetons de présence. Après, on fait une séparation. Donc, voilà clairement les raisons de ce préavis, pourquoi ça a été fait et pourquoi il vous remercie de l'accepter, c'est une prise en compte du travail qui est fourni. Alors oui, il y a certaines communes qui sont plus bas que nous. Pour prendre un cas tout simple, Gland, qui a 13'000 habitants, donc qui n'est pas si loin que ça, qu'Épalinges. Si on prend le Président, on est à CHF 7'000.- d'indemnité plus des jetons par conseil, ce qui n'est pas le cas ici. Les commissions sont à CHF 35.- de l'heure. Donc, il ne raconte pas l'encouragement que ça fait de laisser prolonger les séances. Donc, des exemples qui montrent que les jetons de présence à Épalinges sont moindres que sur les communes, il en trouve aussi sans problème. Chaque commune a son propre fonctionnement. C'est tout cela qui a justifié et cette explication qu'il a donnée aux deux commissions qui l'ont reçu pour leur expliquer. Ce n'est pas dans le but de s'enrichir mais de prendre en compte le travail fourni pour faire fonctionner cette institution.

M. Michael Mäder. Alors, très clairement, il préfère qu'on garde notre indemnisation avec les jetons de présence, pas par heure, mais par séance, car comme ça, on est efficace. Et après, on peut toujours boire un verre par la suite, mais ce n'est pas indemnisé. L'autre point, le deuxième, s'il a bien compris le conseiller Golay, il avait dit que, contrairement aux autres communes, à Épalinges, les commissions permanentes sont composées d'un ou d'une secrétaire. Alors, il aimerait juste relever que, par exemple à la Cogest, où il siège, il y a notre chère collègue Sandrine, qui n'est pas une secrétaire payée, mais elle le fait pour le bien-plaire. Il trouve cela pas correct et aimerait que ce soit précisé.



M. Stéphane Bruneau précise que les secrétaires des commissions permanentes sont indemnisées.

M. Jean-Pierre Michaud. Il a une remarque sur la forme et émet le vœu que cette réflexion se fasse en début de législature, ou idéalement qu'elle soit menée par le président de la dernière année de législature pour celle à venir afin que les décisions ne soient pas en sa faveur mais en celle du prochain président. De manière à éviter des changements en cours de législature. Il reconnaît que pour cette situation spécifique que nous vivons aujourd'hui, il y a eu le nouveau règlement qui change la donne car le nombre de séances dans l'année a augmenté. Mais dans l'interprétation qu'il fait de la loi sur les communes, les décisions qui sont prises par rapport aux jetons de présence, aux rémunérations des conseillers et aux organes du Conseil sont faites en début de législature et ne devraient pas changer en cours de législature.

M. Stéphane Bruneau rectifie deux petites choses. La première, c'est que la loi sur les communes, comme notre règlement, prévoit que ça doit être fait au moins une fois par législature. Il n'est pas précisé quand, particulièrement, et combien de fois. C'est au moins une fois par législature. Deuxième chose, effectivement, comme le stipule l'amendement qui a été proposé par la CoFin, ces indemnités ne commenceront qu'à partir du prochain mandat président. Donc il ne sera pas impacté par ces indemnités. Et les membres de la CoFin pourront témoigner qu'il avait même précisé que pour lui, ça pourrait être pour le 1^{er} janvier 2024. Donc, il n'était vraiment pas inclus là-dedans. Là où il vous rejoint, cette discussion a commencé à être menée l'année dernière avec son prédécesseur, Laurent Balsiger, tout simplement parce que par rapport au changement de règlement, et là, vous avez totalement raison, la donne a changé en terme de charges de travail et du nombre de séances. Ce qui a également amené cette réflexion, c'est l'augmentation du nombre de nonagénaires. Et c'est un réel travail, c'est vraiment du temps qui n'est plus faisable pour une seule personne. Donc, il vous rejoint complètement par rapport à la modification du règlement qui est arrivée entre temps, mais par contre, on pourrait faire une modification tous les ans mais ce n'est pas le but, l'idéal est de le faire une fois par législature.

M. Laurent Balsiger. Beaucoup de choses ont changé depuis le nouveau règlement, ce qui justifie cette révision qui nous est proposée. Le Bureau et la vice-présidence, en particulier, ont beaucoup plus de travail que par le passé, notamment aussi parce que l'administration soutient beaucoup moins le président par rapport aux nonagénaires, c'est une réalité qui charge davantage le Bureau. Il y a aussi tout ce qui est du vote électronique, c'est tout un travail avant et après les séances. Donc, il voit ces modifications comme une reconnaissance, une reconnaissance du travail qui est fait, une reconnaissance aussi du travail des présidents et secrétaires. Il y a la possibilité maintenant de séparer ces différentes fonctions et de les valoriser, et c'est symbolique par rapport au temps qu'on passe les uns et les autres. On en a discuté en commission, on aurait peut-être aussi souhaité une comparaison un peu plus grande mais on a accepté finalement à l'unanimité cette proposition car il s'agit pour nous d'une reconnaissance du travail fait par les présidents, les rapporteurs, les secrétaires, lorsque ces fonctions sont dissociées pour toutes sortes de raisons et également concernant la tâche beaucoup plus lourde du Bureau et en particulier de la vice-présidence. Donc, il invite à soutenir cette modeste modification. Nous aurons l'occasion de discuter plus abondamment



en fin de législature pour la législature suivante, mais cela vaut vraiment la peine, encore une fois, de dire merci.

La discussion n'est plus demandée, la Présidente passe au vote du préavis 9/2023 amendé.

Au vote, avec 61 oui, 3 non et 2 abstentions, le préavis 9/2023 amendé est approuvé à une large majorité.

La parole est redonnée à M. Bruneau, Président.

9. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX « QUEL SORT POUR LES PÉTITIONS DÉPOSÉES PAR LES HABITANTS D'ÉPALINGES ? ».

Comme le veut l'usage, M. Pidoux a reçu la réponse de la Municipalité à son interpellation par courrier.

Le président demande à M. Pidoux s'il est satisfait de la réponse.

M. Julian Pidoux remercie la Municipalité pour cette réponse circonstanciée. Il a une remarque au niveau du règlement. Il est indiqué ce qui est de la compétence ou non de la commission des pétitions et qu'elle a le devoir de les renvoyer à l'autorité compétente le cas échéant. Mais il faudrait encore que cette commission des pétitions se soit réunie. Il a fallu un an pour déterminer un président et depuis bientôt deux ans elle ne s'est jamais réunie. Les pétitions ne nous arrivent pas si bien que cela. Il souhaite proposer une résolution en deux points :

- *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité tienne à jour une liste des pétitions déposées par les Palinzard-e-s depuis le début de la législature, sur le site internet de la Commune.*
- *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe systématiquement la Commission des pétitions, lors du dépôt d'une pétition.*

Les pétitions sont un droit important pour nos citoyens. Il pense que lorsque certains prennent le temps de récolter des signatures, de faire le tour, d'écrire un texte, de s'engager, c'est aussi du rôle de la commission qui représente leurs représentants de s'y pencher, ne serait-ce que pour donner un avis consultatif. S'il faut changer le règlement pour que cela devienne une systématique, ce sera peut-être l'occasion de se pencher sur cette question. Il faut vraiment faire preuve d'un maximum de transparence et d'encouragement quant à ces initiatives de la part de la population.

Le Président demande si la Municipalité souhaite répondre? Ce n'est pas le cas. Il passe au vote de la résolution.

Au vote, avec 60 oui et 7 abstentions, la résolution est approuvée à une large majorité.



10. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE FABIENNE BRIDE « CHANGEMENT DU NOM DU CHEMIN MARCEL REGAMEY » – PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président demande si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission, ce n'est pas le cas.

Il ouvre la discussion sur le fond.

Mme Anne-Catherine Doyer. Elle ne soutiendra pas ce postulat pour deux raisons. La 1^{ère}, son père, qui était Hollandais d'origine et de mère Allemand, a vécu cette période dans le pays, a vécu la guerre, a sauvé et caché des juifs. En rentrant en Suisse, habitant Épalinges, il a certes rencontré M. Regamey, mais ne l'a jamais condamné, comme il n'a d'ailleurs jamais condamné le peuple Allemand. Si des remarques arrivaient à cet égard, il se permettait de dire que lui pouvait se permettre de juger et condamner mais que ceux qui n'avaient pas vécu cette période-là, on ne pouvait pas le faire. Certes, on ne peut pas changer l'histoire, tirer des leçons ni changer l'avenir Par égard à cela, il lui est difficile de soutenir ce postulat.

La 2^{ème} chose, elle a vu dans le rapport que le changement administratif ne doit pas prendre le dessus sur l'histoire pour les habitants de ce chemin. Si elle était habitante de ce chemin, elle serait très fâchée qu'on décide de changer le nom du chemin par rapport aux tracasseries administratives qu'il faudra faire – temps/argent/etc. Elle prendrait cela personnellement comme un manque de respect à son égard.

M. François Puricelli. Il vous avait fait déjà état lors du dépôt de cette interpellation, d'un certain nombre d'interrogations qu'il avait, et nous avons eu au sein du groupe PLR une très large discussion sur cette proposition. Nous ne sommes pas tout à fait convaincus par le vœu qui est exprimé par la commission qui, certes, émet un vœu à l'intention de la Municipalité que ce nom soit modifié avec sous le nom « Anciennement Chemin Marcel Regamey ». Ça ne nous semble pas une très bonne solution dans le sens que ça n'explique pas les éléments qui sont aujourd'hui choquants, soit les déclarations antisémites de M. Regamey, et puis ça ne dit pas non plus ce que M. Regamey a fait de bien, et il en a fait des actions dans sa vie et il croit aussi particulièrement à Épalinges. Donc nous allons voter la prise de considération parce que c'est de toute façon la compétence de la Municipalité de prendre des décisions. Ce n'est pas à nous de décider si un chemin s'appelle comme si ou comme ça. Et nous sommes favorables à ce qu'il y ait un QR code ou une plaque explicative. Il rappelle qu'à Lausanne, l'avenue Agassi n'a pas été débaptisée, malgré les polémiques sur le racisme de M. Agassi, mais il y a une plaque explicative qui donne tout à fait une vision objective de ce que c'était. Donc nous voulons éviter le changement de nom pour les raisons administratives, pour tout ce qu'a dit notre collègue tout à l'heure, c'est-à-dire que ce sont des désagréments et des coûts pour les habitants de ce chemin, mais nous ne voulons pas cacher, il se permet « La merde au chat », et donc donner une vision objective sur cette personnalité. Il émet le vœu à la Municipalité qu'elle garde le nom mais qu'elle fasse en sorte qu'elle donne des explications complètes sur la vie de M. Regamey.



Mme Fabienne Bride. Elle remercie M. Puricelli d'avoir eu des propos plus modéré que lors du dernier Conseil. Elle fait remarquer dans le rapport, particulièrement dans le vœu formulé par la commission, il y avait la proposition d'adjoindre un QR code à cette plaque mentionnant anciennement Marcel Regamey. Ce QR code pourra également très bien parler des valeurs de Marcel Regamey que de son passé antisémite. Son but ici n'est pas de juger qui que ce soit, elle imagine que les édiles de l'époque qui ont décidé de nommer ce chemin Marcel Regamey n'avaient pas certainement pas le même regard que nous maintenant en 2023. Est-ce qu'ils le nommeraient ainsi aujourd'hui ? Elle ne le pense pas. Nous sommes membres de ce Conseil pour représenter tous les habitants d'Épalinges, indifféremment d'ethnies, religions et couleurs de peau. Nous sommes là aussi pour préserver une bonne image de notre Commune où il doit faire bon vivre pour toutes et tous. Elle vous encourage à accepter ce vœu.

M. Laurent Balsiger. Il a habité au chemin Marcel Regamey huit ans. Et c'est vrai que ce n'était pas si facile, à porter d'habiter une telle rue. Donc il aimerait féliciter la commission, ce qui est proposé est bien. C'est vrai que l'histoire reste l'histoire, on ne peut pas la changer et revenir en arrière. Par contre, c'est important de l'expliquer. Ce travail d'explication, de faire face aux réalités, aux évolutions, à ce qui était acceptable un temps et ce qui ne l'est plus, est important. Il nous encourage et encourage également la Municipalité d'aller dans le sens du vœu. Et oui, c'est toujours un désagrément, des désagréments il y en a pleins dans la vie, il ne le conteste pas, mais il croit que si changement de nom il devait y avoir avec juste la mention de pourquoi le changement et de qui était Marcel Regamey, c'est aussi quelque chose qui est acceptable. Changer les adresses aujourd'hui, avec les e-mails et les moyens électroniques, c'est moins une problématique qu'il y a quelques années. C'est un changement qui peut être acceptable, si tel est le choix de la Municipalité. En conclusion, il félicite la commission pour son excellent travail à cette solution de consensus qui lui paraît remarquable.

M. Erich Dürst. Oui, l'histoire c'est le passé et le passé on peut pas le changer, mais l'histoire, c'est aussi le regard que nous portons sur ce passé. Et ce regard-là, évidemment il évolue. Et heureusement qu'il évolue, car le regard que nous portons aujourd'hui sur le passé n'est pas le même, justement. La meilleure preuve, nous commémorons dans le canton de Vaud cette année les 300 ans de la décapitation du Major Davel, mais également de sa tentative de libération de la domination Bernoise. Donc le Major Davel a été considéré comme un criminel, a été décapité, et plus de 100 ans après, le regard sur le Major Davel a changé et aujourd'hui c'est une des figures emblématiques de notre canton. C'est bien la preuve que l'image, le regard que nous portons sur l'histoire doit changer, et que nous devons tenir compte des informations nouvelles, des considérations nouvelles, des découvertes nouvelles que justement les historiens qui sont les professionnels de ces sciences mènent. Ensuite, il est important d'expliquer le pourquoi du comment, d'expliquer pour nous, nos enfants et pour les générations futures, pour ce regard que nous portons, fasse sens aussi et que ce n'est pas juste quelque chose de figé dans le temps. En regard de tous ces considérations, il est important de ne pas nous restreindre aujourd'hui et de nous rassurer. Il invite à soutenir ce postulat et ensuite, il appartiendra à la Municipalité de prendre les décisions idoines.

M. Michael Crottaz. Avec la guerre actuelle, il semble évident que les propos des articles M. Marcel Regamey sont problématiques et c'est pour cela que nous trouvons dérangeant que



le seul chemin à Épalinges ayant un nom propre soit celui d'un personnage ayant un passé antisémite. Aujourd'hui, en tant qu'élu-e-s au Conseil communal, nous ne devons pas représenter ce qui a été mais ce qui est. C'est pour cela que le PS vous propose d'accepter la prise en considération de ce postulat ainsi que le vœu de la commission.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

Au vote, avec 41 oui, 15 non et 11 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée

11. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MARISA DÜRST « ÉPALINGES, COMMUNE AMIE DES ENFANTS » – PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président demande s'il y a 10 conseillers qui demandent la lecture du rapport? Ce n'est pas le cas.

Il ouvre donc le débat sur le fond.

M. Richard Golay donne une synthèse de cette commission. La commission ad hoc s'est réunie le 4 avril pour la prise en considération du postulat « Épalinges, Commune amie des enfants », en présence de M. le Municipal Pierre Jolliet et de Mme la conseillère Marisa Dürst, auteure du postulat. Après la présentation par Mme Dürst du label porté par l'Unicef Suisse, les discussions ont porté sur le coût et l'intérêt pour la Commune de l'obtention du label. Plusieurs personnes ont relevé que la forme de l'interpellation étant le postulat et non la motion. En cas de décision de renvoi à la Municipalité par notre Conseil, cela n'engagerait pas la Municipalité à obtenir le label. Cela obligerait seulement notre Municipalité, comme pour chaque postulat accepté, à rendre un rapport détaillé sur le sujet. La commission recommande au Conseil communal la prise en considération du postulat avec un résultat de 4 pour, 0 contre et 5 abstentions.

Mme Marisa Dürst. Alors, ce soir, en préambule, sachez qu'elle n'a aucun intérêt dans cet objet, ni personnel ni professionnel. Si elle défend cette initiative de l'Unicef, c'est parce qu'elle est convaincue qu'il est indispensable d'associer nos enfants et nos jeunes aux décisions des sujets les concernant, de leur donner un espace de parole, une voix et une influence dans notre Commune. Outre cette conviction personnelle, la convention de l'ONU « Droits de l'enfant » inscrit très clairement ce droit à l'art. 12. Cela fait sept ans qu'elle est conseillère communale dans ce Conseil, cette thématique n'a jamais été abordée à ce jour. Depuis 19 ans qu'elle vit à Épalinges en famille, tout ce qui se fait en matière de mobilité, d'urbanisme et autres sujets se décident sans consulter les enfants et les jeunes. Pourtant, ils auraient beaucoup à nous apprendre. Aussi, très souvent, on entend dire que les jeunes ne se mobilisent pas assez pour les élections et votations mais si on veut qu'une fois majeurs, ils votent, ils prennent part à la vie politique de notre cité, il est de notre ressort de les y associer



le plus tôt possible d'écouter les jeunes et les enfants exprimer leurs opinions. Alors, ce soir, elle vous demande de prendre en considération ce postulat. Cette prise en considération permettra à la Municipalité d'établir un rapport, ce qui se fait déjà à Épalinges. L'analyse de la situation a pour but de définir les points forts de notre Commune, notamment en matière de petite enfance, de la famille, de la santé, des loisirs, mobilité, aménagements du territoire. Prendre en considération ce postulat ne signifie pas à ce stade voter pour le label « Commune amie des enfants ». La Municipalité pourra décider plus tard, une fois l'étude réalisée, si nous en avons réellement besoin. Prendre en considération ce postulat invite notre Municipalité à lister tout ce qui a déjà été fait, à définir les besoins, à recenser les points de vue et les préoccupations des jeunes et des enfants en lien avec notre Commune. Cette démarche offre un autre avantage, durant la phase d'étude et d'analyse, la Municipalité bénéficiera d'un accompagnement de conseils adaptés pour notre Commune. Si elle décide de faire les démarches pour obtenir ce label, elle intégrera le réseau « Commune amie des enfants » regroupant aujourd'hui 54 communes en Suisse. Des grandes comme Lausanne, Genève, Bâle, Berne aux plus petites comme Knonau Stein am Rhein.

Lors de la commission, la question du coût a été soulevée. Finalement, le coût est assez minime par rapport à tout ce qu'on dépense lorsqu'on fait des préavis d'études. Tout d'abord, pour la phase d'étude, il faut déjà faire une auto évaluation qui coûte CHF 49.-. Ensuite, il y a un dépouillement par l'Association « Commune amie des enfants qui coûte CHF 2'000.-. Si après la phase d'étude, nous souhaitons ce label, cela coûtera CHF 10'000.- pour une commune comme la nôtre de moins de 10'000 habitants et si nous passons à plus de 10'000 habitants cela passera à CHF 15'000.-. Ce qui est peu pour nos enfants, nos jeunes, vu les coûts élevés qu'on dépense pour bien d'autres projets. Et l'avantage de faire cette démarche de prendre en considération ce postulat, c'est d'inviter la Municipalité à faire un rapport. Pour l'instant, on n'a rien du tout sur cette thématique. Et ensuite, sur la base de ce rapport, la décision appartiendra là aussi à la Municipalité de décider si on a besoin ou pas de ce label et dans quel sens on pourra aller. Cette démarche inclut énormément de projets. Ce qui a été dit en commission, il y a un coût inhérent à faire cette étude. Mais cette étude pourrait être confiée à un étudiant qui réalise un travail de fin d'études, par exemple, en sciences sociales. Ce soir, elle invite à prendre en considération ce postulat.

M. Félix Schmidt. S'il est ici ce soir, c'est certainement parce qu'il y a 50 ans, dans le collège où il était, à l'Elysée, c'était un collège avec des réformes et l'Elysée faisait participer les élèves à des tas de commissions pour discuter de tout, de la forme de l'enseignement, etc. Et ce collège formidable a appris à prendre la parole en public, à donner des idées, à débattre et a semé des graines de démocratie. Cet instrument, nous l'avons. Nous avons cette possibilité là, dans la loi du Conseil d'établissement. C'est la première tâche du Conseil d'établissement de rencontrer le conseil des élèves. Quand il a été nommé président du 1^{er} Conseil d'établissement, il a demandé au collège où on va pouvoir rencontrer ce conseil des élèves. Le directeur des écoles a répondu qu'il n'y en avait pas. Il a décidé d'en faire. Cela a pris 3 ans jusqu'à ce qu'il réussisse à faire changer l'école et à faire en sorte qu'il y ait un conseil des élèves. Depuis, la direction s'est acharnée à réduire cette commission au minimum. Il ne sait pas s'il existe encore. Evidemment, ça ne plaît pas tellement aux instances scolaires aujourd'hui. Mais ceci pour dire que nous avons des instruments, à part le Conseil d'établissement, pour travailler avec les jeunes. M. Jolliet a fait un travail formidable avec ses



équipes, avec les enseignants. On a en mains toutes sortes d'instruments pour travailler avec les élèves. Il faut faire confiance aux gens qui sont au Conseil d'établissement, à nos Municipaux qui sont très investis auprès de notre jeunesse. On pas de problèmes criants en la matière et ce n'est pas un label qui va faire améliorer les choses.

Mme Muriel Cuendet Schmidt. Elle trouve très bien qu'il y ait un Conseil d'établissement et un conseil des élèves. Toutefois, la proposition dont on discute ce soir est beaucoup plus large. Elle ne concerne pas seulement les élèves mais aussi les jeunes qui sont sortis de l'école et qui peuvent être au début de leur transition école/métiers. Même si ce type de structure existe et qu'elle salue, cela n'empêche pas, bien au contraire, de voter la prise en considération de ce postulat puisqu'on en est là ce soir. Pour rapport au coût, on parle de CHF 1.- par habitant. Par rapport au bien-être et à la reconnaissance du rôle des jeunes, notre Commune peut se permettre cet investissement. Au-delà d'un conseil des élèves ou des jeunes, il y a toute sorte d'activités qui peuvent être développées dans ce cadre notamment en leur demandant leur avis par rapport à l'aménagement de l'espace public, par rapport aux préaux des collèges. On peut aussi imaginer les consulter pour proposer des itinéraires ludiques sur les chemins de l'école, pour encourager la mobilité douce. Et pourquoi pas confier, pour une période limitée, à des apprentis cuisinier de faire la cuisine dans le cadre d'une restauration collective au réfectoire des élèves, pour justement sensibiliser les jeunes à la vie et à la formation par la voie de l'apprentissage. En tout cas, il s'agit encore une fois d'un vote sur la prise en considération. Si on ne vote pas dans ce sens, elle interpelle cependant sur le signal que nous leur envoyons.

M. Michael Mäder. Tout d'abord, il voudrait dire quelque chose par rapport à la forme. Il a été commissaire dans cette commission et soulève qu'il regrette que le rapport ait été rédigé de manière minimaliste. En effet, il n'y a pas toutes les discussions qui figures dans le rapport. Sur le fond, peut-être pour répondre aussi à ce qui a été dit par Mme Cuendet Schmidt, il préfère la politique pratique et puis pas la politique des signaux, parce que ça, ce n'est pas forcément ce qui est souhaitable. Il déclare ses intérêts par rapport à ce label, il a été longtemps au Parlement des jeunes, dans différentes instances, aussi au Conseil national et autres. Il était tout fier de pouvoir siéger là-bas, c'était vraiment génial. Par contre, c'était vraiment la pratique. On était là, à Berne, on était aussi ailleurs dans les cantons. Par contre, on n'a pas besoin d'avoir un label pour le faire. C'était organisé par des associations par des communes et aussi par la Confédération. Donc, il préfère qu'on fasse quelque chose de pratique. Il était le premier à soutenir et mettre en place un Parlement des jeunes ici à Épalinges. Il peut justement répondre à toutes sortes de consultations pour élargir aussi nos connaissances par rapport à ce que proposent ou ce qu'aimeraient les jeunes. Par contre, il ne pense pas que ce soit nécessaire ou judicieux de faire cela par biais d'un label, parce que ça ne va pas forcément apporter grand-chose mais surtout coûter. On pourrait le faire d'une autre manière par le biais d'un Parlement ou d'une consultation. Pour ces raisons qu'il propose de refuser la prise en considération.

M. Alexandre Meier. Il entend bien ce qui vient d'être dit. Cet après-midi, dans son cadre professionnel, des réviseurs sont venus réviser quelques fondations. Il a une comptable super, il n'était donc pas trop en soucis. N'empêche qu'ils lui ont tout de même trouvé quelques



points intéressants qui lui ont permis de corriger et de faire mieux l'année prochaine. Finalement, dépenser de l'argent pour faire un audit peut être vraiment intéressant et peut permettre de mettre en évidence deux trois points qui doivent être corrigés malgré toutes les bonnes choses qui sont faites. Il trouve très intéressant de soutenir cette idée et de transmettre à la Municipalité si elle est prête à se soumettre à un audit et accepter de voir quelques points d'amélioration.

M. Youri Rosset. Il a l'impression que vous êtes assez focalisés sur les interventions qu'on a eues contre cette initiative et sur l'aspect des jeunes dans l'engagement politique. Cela a déjà été dit, il s'agit vraiment du bien-être des jeunes au sein de la Commune par rapport à toute sorte de domaine. Et deuxièmement, le fait de faire cette démarche fait qu'on entreprend vraiment les choses, tandis que sinon, on peut toujours le faire, on a toujours l'intention de le faire, mais finalement, on ne le fait pas. C'est assez humain que tant qu'on n'a pas quelque chose de clair, finalement, la question passe à la trappe et on ne s'attarde pas dessus.

M. Alano Cauderay. Ce qui l'inquiète dans cette affaire, que si on refuse l'étude de cette affaire, c'est un très mauvais signal qu'on donne. Pour lui, c'est quand même un signal de se dire maintenant on se pose la question et on va jusqu'au fond des choses. Donc c'est bien d'avoir un outil qui nous pousse à entrer dans ce domaine. Comme on l'a déjà dit précédemment, il n'est pas obligatoire d'arriver au label mais déjà de faire une étude. Il encourage à accepter cette étude.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

Au vote, avec 31 oui, 30 non et 7 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Erich Dürst dépose une interpellation « *Un prolongement du M2, est-ce vraiment une bonne idée pour Épalinges ?* »

Notre commune bénéficie aujourd'hui d'un des moyens de transport les plus efficaces, à savoir le M2, avec des cadences très élevées et une rapidité impressionnante pour se rendre au centre-ville de Lausanne ou à la gare.

C'est un moyen de transport qui est adapté à des zones de forte densité d'habitation et d'emplois. L'histoire de notre commune nous apprend que moyens de transports efficaces et densification vont obligatoirement de pair.

Le 15 mars dernier, nous avons pu lire dans le 24heures une prise de position signée par notre Syndic. Il y plaiderait pour un prolongement du M2 jusqu'au Chalet-à-Gobet, voire au-delà, et déclarait entre autre, il cite : « Aux esprits chagrins qui évoquent la faible densité, je réponds que celle entre la Sallaz et Vennes s'est accélérée avec l'arrivée du M2. » fin de la citation.



Le constat à cet égard est partagé. La question est de savoir ce que nous voulons pour Épalinges. La question de la densification de notre commune est sans conteste une des thématiques qui ont, ces dernières années, le plus polarisé le débat.

C'est parce que nous devons débattre de ces questions bien en amont, dès maintenant, sereinement, que, par le biais de cette interpellation, il pose les questions suivantes à la Municipalité :

- La position exprimée par M. Monod dans le 24heures du 15 mars 2023 reflète-t-elle la position de la Municipalité ?
- Si telle n'est pas le cas, quelle est aujourd'hui la position de la Municipalité quant à un hypothétique prolongement du M2 ?
- La Municipalité est-elle d'accord avec le constat qu'un tel prolongement conduirait inévitablement à une forte densification et urbanisation de notre commune ?

L'interpellation est soutenue par plus de 5 conseillers. La réponse est demandée par écrit.

M. Alain Monod syndic. Il n'entend pas répondre à tous les points évoqués par M. Dürst, cela se fera ultérieurement. La seule chose qu'il peut dire, c'est que cet article a été fait à titre personnel. Si vous l'avez remarqué, même s'il est mentionné « Alain Monod, Syndic d'Épalinges », il n'a pas signé au nom de la Municipalité et c'est parfaitement son droit de s'exprimer dans les colonnes de 24 heures à titre personnel, comme d'autres ont pu le faire sur d'autres sujets. Il n'a pas intégré ou impliqué la Municipalité dans cet article, c'est à titre personnel qu'il l'a rédigé. Quant à la discussion sur l'urbanisation et la densité, depuis que le métro circule, soit depuis le mois de septembre 2008, la population d'Épalinges appelle de ses vœux la prolongation du M2. Pour le reste, la Municipalité répondra en temps utile.

Mme Noémie Neumann Donegani pose plusieurs questions à la Municipalité, au nom de citoyens :

Que peut la Municipalité faire pour améliorer la sécurité autour du chantier à côté de l'école du village ?

En tant que mamans avec des enfants scolarisés à l'école du village, celles-ci sont préoccupées par le chantier « Sykes » et en particulier par la présence de ce grand trou, qui invite les enfants à faire des bêtises, sans protection particulière, juste avec un grillage. Les mamans ne se sentent pas en sécurité pour que leurs enfants ne soient pas tentés de jouer dans cette zone.

Pourriez-vous nous informer des raisons pour lesquelles le projet n'avance pas et des mesures de sécurité prévues pour éviter un potentiel accident impliquant un ou des enfants ?

Nous nous trouvons juste à côté d'une école avec des petits qui n'ont pas toujours la notion du danger.

Est-ce qu'il est d'ailleurs prévu de reboucher ce trou béant le cas échéant dans un avenir proche?

Quelle est l'obligation de tenir les chiens en laisse durant le printemps ?

Avec l'obligation de garder les chiens en laisse depuis le 1^{er} avril et ceci jusqu'au 15 juillet pour protéger la faune mettant à bas (cette loi n'est pas remise en question), certains citoyens



s'inquiètent du bien-être de leurs chiens qui ne peuvent pas se défouler suffisamment ; on pourrait presque évoquer pour certaines races de la maltraitance.

Un citoyen lui a fait part, suite à une discussion avec la Syndique de Lonay, que celle-ci ne poursuivait pas les personnes ne se tenant pas à cette loi, car paraît-il qu'il y a une éventuelle obligation pour les communes de proposer un espace libre équivalent à la zone protégée pour pouvoir laisser les chiens en liberté afin de se défouler.

Dans ce contexte, elle aimerait savoir si la Municipalité est au courant de cette loi ou règle, et si elle dispose d'un tel espace libre à mettre à disposition ?

Comment la Municipalité envisage-t-elle de gérer cette situation délicate en prenant en compte à la fois la protection de la nature et le bien-être des chiens ?

Peut-on améliorer l'utilisation des nouveaux bancs publics ?

Tout d'abord, elle tient à souligner que personnellement elle trouve les nouveaux bancs très esthétiques et contribuent à l'embellissement de notre Commune. Cependant, elle a appris qu'ils ne sont pas très pratiques pour certaines personnes.

Plusieurs citoyens lui ont exprimé leur préoccupation quant à l'utilisation de ces bancs, notamment pour les personnes ayant un handicap physique ou les personnes un peu plus âgées. Les bancs sont très bas et il n'y a pas de possibilité de s'appuyer pour se relever, ce qui peut rendre leur utilisation difficile, voire impossible pour certaines personnes. De plus, les personnes ayant un peu de charge pondérale ou des problèmes de hanche par exemple, peuvent également rencontrer des difficultés pour se lever de ces bancs.

Une personne lui a même raconté qu'elle avait dû chercher de l'aide pour soulever sa femme un peu enrobée car elle n'y était pas parvenue seule ni avec son aide à lui (ces deux personnes étaient très âgées).

Elle voudrait donc savoir s'il est possible de modifier ces bancs pour les rendre plus pratiques pour tous les citoyens, y compris ceux qui ont des besoins spécifiques. Serait-il possible de les surélever ou de les doter d'un appui pour faciliter leur utilisation ?

Elle est convaincue que notre Commune se soucie du bien-être de tous ses citoyens et que des mesures peuvent être prises pour améliorer l'utilisation de ces bancs publics.

Elle remercie d'avance pour l'attention que vous porterez à cette demande et transmettrai avec plaisir votre réponse.

Mme Noémie Neumann Donegani émet également deux vœux :

« Améliorer la sécurité de la voie montante au chemin du Raidillon. ».

Le chemin du Raidillon est en voie descendante bordé d'un trottoir ce qui n'est pas le cas en voie montante. Cette voie fait un S et le dénivelé, associé à plusieurs constructions donne une visibilité nulle pour la sortie de plusieurs chemins d'accès aux villas et bâtiments riverains.

A cela s'associe une hyper fréquentation de ce passage, notamment aux heures de pointes, correspondant aux heures de circulations des enfants sortant des écoles. Cette fréquentation est due au passage de nombreux pendulaires du Nord Vaudois qui évitent ainsi la circulation de la Route de Berne depuis la Sallaz jusqu'à Épalinges. De plus, cette fréquentation tient peu compte de la limite de vitesse (qui est à 30km/h) et de la dangerosité de ce secteur.

Le groupe Vert'libéral est parfaitement conscient que la déclivité de la route et son étroitesse ne permettant pas, d'une part, d'aménager un trottoir coté voie montante, d'autre part,



d'installer des aménagements comme sur le Chemin du Pré-d'Yverdon qui prolonge le Raidillon.

Nous émettons donc le vœu que la Municipalité puisse permettre aux riverains de pouvoir accéder à cette voie, et la traverser en toute sécurité. Nous avons constaté que des miroirs ont été installés en face des trois chemins d'accès, eux-mêmes répertoriés comme des parties du chemin du Raidillon. Mais serait-il possible de poser des dos d'âne et d'installer une signalétique sur la voie montante, soit aérienne, soit au sol, rappelant aux usagers motorisés l'accès à une zone avec enfants ?

« Que la Municipalité fasse pression sur les supermarchés pour trouver une solution concrète afin d'éviter le gaspillage alimentaire. ».

Récemment, elle a été informée par des jeunes de notre Commune que plusieurs supermarchés, notamment la Migros, jettent des denrées alimentaires qui sont encore parfaitement consommables, comme des fruits et légumes, du pain du jour (parfois encore sortis du four 2 heures avant), des fromages et d'autres produits laitiers.

Ces jeunes ont déjà essayé d'intervenir auprès du gérant du supermarché, mais hélas sans succès. Le gérant leur a dit que c'était la loi, mais il semble que cela doit être un malentendu, car d'autres supermarchés, comme Aldi et Lidl, ont trouvé des moyens pour mettre à disposition ces denrées alimentaires à la population contre une somme symbolique.

Elle est consciente que les supermarchés sont des entités privées, mais nous devons trouver une solution pour éviter de gaspiller des aliments qui pourraient être consommés par des personnes dans le besoin. Nous devons nous rappeler que le gaspillage alimentaire est un problème mondial, et il est de notre devoir de faire notre part pour le résoudre.

Elle pense qu'il est certainement possible de trouver un arrangement avec les supermarchés pour mettre ces denrées alimentaires à disposition de la population. Nous pourrions travailler avec eux pour créer un système où ces denrées sont offertes à des associations caritatives locales, ou même vendues à un prix symbolique aux citoyens de la Commune.

En travaillant ensemble, nous pourrions offrir une solution qui profite à tous les acteurs impliqués. Les supermarchés pourraient bénéficier d'une bonne publicité en montrant leur engagement pour la réduction du gaspillage alimentaire, la commune pourrait démontrer son souci pour ses citoyens, et surtout les personnes dans le besoin pourraient bénéficier de ces denrées parfaitement consommables.

Elle souhaite que la Commune fasse pression sur les supermarchés pour trouver une solution à cette situation concrète de gaspillage alimentaire.

La Municipalité répondra ultérieurement.

M. Yves Fauth. Il a dans les mois l'agenda de la Commune pour le mois de mai. Le mercredi 31 mai, il est proposé « Contes avec Tralala Lita ». Durant une heure, Tralala Lita lit plusieurs albums classiques pour la jeunesse. Ces albums minutieusement sélectionnés parlent de personnages différents et fiers de l'être abordant des sujets très liés à la diversité, l'estime de soi et la tolérance. La Drag Queen Tralala Lita est interprétée par Vincent David, comédien professionnel. Cela se passe à la bibliothèque d'Épalinges et c'est pour toute la famille dès 6



ans. Il pose la question : est-ce la mission de notre bibliothèque d'être le porte-parole d'un tel mouvement auprès d'un public jeune ?

M. Pierre Joliet, Municipal répond que la mission de la bibliothèque et aussi d'aborder des sujets liés au respect, à la tolérance et de s'ouvrir au monde. C'est dans ce sens que cette animation aura lieu à la bibliothèque.

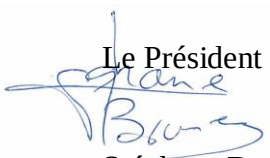
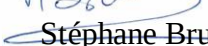
M. Alain Monod, Syndic précise que la Municipalité a reçu une lettre anonyme quant à ce spectacle. Dans cette lettre, la personne demande une ouverture d'esprit, qu'apparemment elle n'a pas puisqu'elle s'oppose à cette manifestation. Il précise encore que cette même animation a eu lieu au Mont-sur-Lausanne et cela s'est très bien passé.

13. DIVERS

Le Président remercie donc l'Assemblée pour cette séance et tout le travail en amont, donne rendez-vous le mardi 13 juin 2023 à 19h30 à la salle des spectacles et souhaite à tous un très bon retour à la maison.

La séance est levée à 22h20.

Épalinges, le 15 juin 2023.

 Le Président :  Stéphane Bruneau		 La Secrétaire :  Fabienne Gheza
--	---	---